

Dienstleistungszentrum für innovative und nachhaltige Mobilität UVEK lanciert siebte DZM-Ausschreibungsrunde

Das Dienstleistungszentrum für innovative und nachhaltige Mobilität UVEK (DZM) lädt zum siebten Mal zur Eingabe von Projekten ein. Mit dem Dienstleistungszentrum als ämterübergreifende Plattform der Bundesämter für Raumentwicklung (ARE), Energie (BFE), Strassen (ASTRA), Umwelt (BAFU), Verkehr (BAV) und Gesundheit (BAG) unterstützt das Eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) innovative Projekte für eine nachhaltige Mobilität. Im Jahr 2012 stehen für die Ausschreibung rund CHF 500'000.- zur Verfügung. Das Dienstleistungszentrum unterstützt grundsätzlich Projekte auf allen Stufen von der Idee bis zur Umsetzung, die ihre Wirkung in der Schweiz entfalten. Gefragt sind neue und innovative Ansätze und Projekte, die vorhandene Kapazitäten und Ressourcen effizient und umweltgerecht nutzen, das Umsteigen erleichtern, die Lücken in der Mobilitätskette schliessen oder auch neuartige intermodale Verkehrslösungen ermöglichen. Gesuchseingaben müssen bis am 31. März 2012 eingereicht sein. (Sprachen: de, fr)

Weitere Informationen:
DZM-Gesuchseingabe

www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=de

Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable Le DETEC lance la septième procédure de soumission

Par le biais du Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable, qui regroupe les Offices fédéraux du développement territorial (ARE), de l'énergie (OFEN), de l'environnement (OFEV), des routes (OFROU), des transports (OFT) et de la santé (OFS), le DETEC (Département fédérale de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) contribue au développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. L'essai pilote du Centre de services, avec quatre procédures de soumission entre 2006 et 2009, a permis de soutenir 24 projets dont 21 ont été réalisés ou se trouvent en cours de réalisation. Dans le cadre de la procédure de soumission actuelle, environ CHF 500'000.- sont à disposition pour l'année 2012. Le délai de soumission est fixé au 31 mars 2012. Le soutien financier est limité dans le temps et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales. Les projets à tous les stades d'évolution, de l'idée à la réalisation, ont des chances d'être acceptés. Le Centre de services cherche en particulier des projets intermodaux novateurs et portant sur les interfaces entre les différents modes de transport. (Langues: français, allemand).

Pour plus d'informations:
Soumission de projets

<http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>

07.12.2011



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable - 7^{ème} procédure de soumission

Dossier d'appel d'offres

Etat au 30 novembre 2011

1. Introduction:

1.1 Que vise le DETEC en créant ce centre de services et comment celui-ci fonctionne-t-il ?

En politique des transports, le DETEC mise sur le développement durable. Ce dernier comprend aussi le développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Avec ce Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable, le DETEC contribue à ce développement. Le centre soutient de nouveaux projets de mobilité prometteurs qui complètent la politique fédérale en matière d'infrastructures de transport. Il met par ailleurs à la disposition de tous les intéressés un service de conseil commun.

Les activités du Centre de services se focalisent sur le domaine des interfaces entre les différents modes de transport et doivent améliorer la capacité et la durabilité de l'ensemble du système des transports. Le soutien financier est limité dans le temps et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales. Vu les ressources limitées, il est nécessaire de sélectionner les projets les plus prometteurs. Les responsables techniques des offices impliqués évaluent les demandes de subvention et opèrent la sélection.

L'essai pilote du Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable, réalisé entre 2006 et 2009, prend fin avec la 4^{ème} procédure de soumission. Les quatre procédures de soumission menées pendant la phase pilote ont permis de soutenir 24 projets dont 21 ont été réalisés.

En 2010, le Centre de services a entamé une phase de consolidation qui se terminera fin 2014. Une procédure de soumission sera menée chaque année. Une somme annuelle de 500 000 CHF est mise à disposition pour ces procédures. La 7^{ème} procédure de soumission est lancée. Les dossiers devront être déposés d'ici au 31 mars 2012.

Durant la phase de consolidation, un thème prioritaire est en principe fixé tous les deux ans, par exemple le stationnement et la gestion des places de stationnement, le trafic de tourisme et de loisirs, l'habitat et la mobilité, le trafic lié au sport et aux manifestations publiques, la mobilité combinée. Les projets proposés dans ces domaines sont traités prioritairement dans un cadre défini au préalable. Ce principe a été appliqué pour la première fois lors de la 6^{ème} procédure de soumission (thème prioritaire : trafic de tourisme et de loisirs). **La 7^{ème} soumission d'offres ne porte pas sur un thème spécifique.**

2. Quels sont les thèmes privilégiés ?

Les projets et les approches attendus doivent être novateurs, voire pionniers, et viser une exploitation durable et plus efficace des capacités existantes et des ressources naturelles, faciliter les transbordements, combler les lacunes interrompant la chaîne de mobilité ou encore permettre l'instauration de solutions de transport intermodales d'un type nouveau. Les thèmes pouvant être retenus ont été précisés sur la base des expériences réalisées lors des sélections précédentes. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres thèmes pouvant bien sûr être envisagés :

Villes et agglomérations

- Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable
- Organisation en réseau de l'offre de mobilité et de la communication
- Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète
- Mesures d'aménagement favorisant une mobilité durable (entre autres la mobilité douce)
- Autres projets, p. ex. mesures relatives à la gestion des places de stationnement

Espace rural

- Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région et une commune
- Offre répondant aux besoins justifiés d'accessibilité
- Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale
- Autres

Loisirs et tourisme

- Formes d'organisation favorisant le transport durable pour les loisirs et les achats et accordant une attention particulière au transport lié au sport et aux manifestations publiques

- Offres répondant aux besoins justifiés de desserte des lieux exacts de départ et d'arrivée (y c. transport des bagages)
- Approches visant la promotion combinée de la mobilité durable et, notamment, d'offres d'excursions et de voyages appropriées
- Promotion de la santé et de la mobilité douce par davantage de mouvement, moins de bruit, moins de stress, plus de contacts sociaux
- Autres projets

Environnement, énergie et mobilité

- Projets pour une utilisation efficace des véhicules (dans la mesure où l'approche retenue n'est pas déjà couverte par une priorité de projet de SuisseEnergie)
- Projets visant à réduire la charge de trafic, les atteintes au climat, à la qualité de l'air et au paysage, les nuisances sonores et la consommation de sol, ainsi qu'à utiliser l'énergie efficacement
- Autres

Propositions d'innovation technologique

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, la coordination doit en principe être recherchée avec la CTI, l'Agence pour la promotion de l'innovation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

- Idées pour le futur système de transports
- Projets d'information et de communication favorisant l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles
- Logistique
- Autres

3. Critères de sélection:

Le centre de services soutient en priorité des projets intermodaux novateurs qui déploient leurs effets en Suisse (exceptions voir section 3.3). Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée à la réalisation. Il privilégie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur la santé, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Mais il s'intéresse aussi à la présentation de modèles susceptibles d'être diffusés et de servir d'exemples à l'échelle nationale. Pour les projets de grande envergure, il faut à la fois que leur objet et l'étape devant être soutenue soient clairement définis et que des perspectives de mise en œuvre réalistes soient avancées.

3.1 A quels critères un projet doit-il répondre ?

- Déclaration des moyens fédéraux déjà sollicités et dont l'attribution a été confirmée
- **Coûts totaux** du projet **d'au moins CHF 50 000**. Exceptions possibles dans certains cas motivés
- Présentation de la situation financière et des perspectives de financement
- Soutien fédéral exigé comme impulsion de départ
- Orientation et effet à long terme
- Gestion de projet transparente assortie d'une division en étapes et d'un contrôle des coûts et de l'efficacité
- Solide assise du projet et / ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre
- Potentiel d'effet, de multiplication ou de diffusion à l'échelle nationale

3.2 Les requérants doivent exposer les perspectives de succès en fonction des critères suivants :

- Potentiel d'innovation et de commercialisation
- Potentiel d'efficacité énergétique et de réduction du CO₂ et absence d'effets négatifs sur d'autres domaines environnementaux
- Effets positifs pour une politique durable des transports, pour l'environnement et pour la santé (p. ex. augmentation de la part des transports publics et de la mobilité douce ou renforcement de l'intermodalité, amélioration de l'accès au système de transports, etc.)

3.3 Quels sont les projets qui n'ont aucune chance d'obtenir des subventions du centre de services ?

- Projets dont les auteurs ne peuvent pas garantir la mise en œuvre
- Recherche fondamentale, subventions annuelles ou d'exploitation à des organisations
- Coûts d'exploitation qui ne relèvent pas du projet soutenu
- Projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure
- Développement de véhicules.

Les projets qui sont en priorité axés sur la communication et non pas sur la mise en œuvre concrète, notamment les colloques, congrès, campagnes, expositions, matériel didactique et publications ont **peu de chance d'être subventionnés**.

Les doubles financements sont à éviter autant que possible. Les projets financés par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre des autres tâches des offices ne peuvent pas prétendre à une subvention du centre de services, que le premier financement soit direct ou indirect, par exemple par le biais d'agences de SuisseEnergie. Les projets soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment par la Fondation Centime climatique, les centrales combinées au gaz, etc.) sont eux aussi exclus du soutien financier du centre de services.

4. Délais :

Les offres liées à la 7^{ème} procédure de soumission devront être déposées avant le **31 mars 2012**. **Les contributions octroyées dans ce cadre se concentreront sur la période de mise en œuvre 2012 et 2013 (des exceptions jusqu'en 2014 sont possibles)**. La clôture du projet doit aussi avoir lieu durant cette période.

5. Quelle est l'ampleur des subventions possibles ?

Les **coûts totaux du projet** doivent atteindre **au moins 50 000 francs**. Des exceptions sont possibles dans certains cas motivés. Le **montant maximal** fourni par le centre de services pour des projets de mise en œuvre **est de 40 %** des coûts totaux du projet.

6. Qui peut déposer une demande de subvention ?

Le centre soutient des projets de l'économie privée et des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires). Le partenaire contractuel est une entité juridique (personne physique ou morale).

7. Comment s'effectue le contrôle des coûts et de l'efficacité ?

Un contrôle des coûts et de l'efficacité est exigé des projets cofinancés.

8. Quelles sont les conditions formelles ?

Les requérants doivent remettre leur demande à l'Office fédéral du développement territorial ARE (section Politique des transports, 3003 Berne) en utilisant le formulaire de demande ad hoc complètement rempli et en sept exemplaires (y compris annexes).

Le formulaire de demande est à disposition sous :

<http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>

Les dossiers incomplets ne peuvent prétendre à aucune évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée sur les projets qui ne sont pas pris en considération. Tout recours juridique est exclu.

9. Et ensuite ?

Les documents à l'appui des demandes seront étudiés à l'échéance du délai. Les décisions d'octroi de subvention sont prises en règle générale dans les 2 mois et demi après la clôture des soumissions. Puis les auteurs des projets seront informés de la décision les concernant et la liste des projets retenus sera publiée sur Internet.

10. Où obtenir des informations supplémentaires ?

Pour tout renseignement :

Office fédéral du développement territorial ARE

Peter Schild

Section Politique des transports

3003 Berne

Tél. +41 (0)31 322 55 55 / Courriel : peter.schild@are.admin.ch



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable

Formulaire de demande

de cofinancement d'un projet

Novembre 2011

Indications importantes :

- Le site <http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr> donne des informations générales sur le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable.
- Le formulaire de demande doit être envoyé à l'ARE en sept exemplaires, annexes comprises, par la poste, ainsi que sous forme électronique (Word et PDF), d'ici au 31.03.2012 au plus tard.
- Les demandes incomplètes ne sont pas prises en considération.
- Nous vous prions d'écrire les indications requises directement dans les rubriques à disposition et de respecter le nombre maximal de caractères (espaces compris) à disposition et de renoncer dans toute la mesure du possible aux annexes non expressément demandées.
- Si les auteurs des demandes le souhaitent, les dossiers remis sont traités de manière confidentielle.
- Aucune autre correspondance ne sera échangée au sujet des demandes non retenues. La voie juridique est exclue.

1. Résumé

1.1 Données de référence du projet

Titre du projet (60 caractères au max.)		
Sous-titre du projet (140 caractères au max.)		
Classification générale du thème selon les indications fournies dans le dossier (180 caractères au max.)		
Brève description du projet (objectifs, mesures, résultats escomptés, 900 caractères au max.) <input type="checkbox"/>		
Durée du projet	Du :	Au :
Site Internet (si existant)		

1.2 Indications concernant les auteurs de la demande

Nom, société ou collectivité	
Forme juridique	
Personne de contact responsable	
Fonction	
Adresse	
Téléphone, télécopie	
Courriel	

1.3 Indications concernant les partenaires du projet et les parrains (s'ils sont plusieurs, copier les lignes du tableau)

Nom, société ou collectivité	
Contribution	

1.4 Coûts et financement du projet

Coûts		Financement		Statut (demande prévue, demandé, annoncé, octroyé)
Coûts de développement et d'étude		Fonds propres des auteurs de la demande		
Coûts d'investissement		Contributions de partenaires et de parrains		
Coûts d'exploitation		Subventions des pouvoirs publics, Confédération comprise (indiquer précisément les sources et subventions)		
		Recettes provenant des services fournis		
Autres coûts		Autres contributions (p. ex. fonds empruntés)		
		Subvention du Centre de services souhaitée (max. 40% du coût total, y compris 8,0% TVA)		
Total des coûts		Total du financement		

Budget : à détailler s.v.p. sous chiffre 6.1 de l'annexe.

1.5 Perspectives de financement sur 5 ans (seulement pour les projets prévoyant une réalisation de plusieurs années ou permanente)

(900 caractères au max.)

2. Indications concernant le projet**2.1 Description détaillée**

Situation initiale, motivation (900 caractères au max.)			
Objectifs (900 caractères au max.)			
Mesures et méthodes (1800 caractères au max.)			
Résultats escomptés (1800 caractères au max.)			
Etat d'avancement du projet :	1. <input type="checkbox"/>		
1. avant-projet (avancement)	2. <input type="checkbox"/>		
2. étude de faisabilité (avancement)	3. <input type="checkbox"/>		
3. réalisation (avancement)	4. <input type="checkbox"/>		
4. autre état du projet (si 4, veuillez expliquer en 500 caractères au maximum)			
Description du projet partiel ou des étapes du projet devant être soutenus par le Centre de services (uniquement pour les grands projets ; 900 caractères au max.)			
Emplacement du projet ou portée territoriale (500 caractères au max.)			
Qui est l'auteur du projet et dispose d'éventuels droits d'auteur ? (500 car. au max.)			
Ce projet ou un projet similaire a-t-il déjà fait l'objet de demandes infructueuses auprès d'offices fédéraux ?	Oui <input type="checkbox"/>	Offices :	Année :
	Non <input type="checkbox"/>		

2.2 Réalisation

Echéances, calendrier (900 caractères au max.)	
Contrôle, y compris suivi de l'efficacité (900 caractères au max.)	
Risques du projet et partenaires indispensables à sa réalisation (900 caractères au max.)	
Difficultés ou obstacles jusqu'au démarrage du projet (900 caractères au max.)	
Chances de réalisation sans le soutien du Centre de services (900 caractères au max.)	
Si le démarrage du projet dépend de l'approbation d'une autorité, indiquer l'autorité contactée.	

2.3 Potentiel de succès

Potentiel d'innovation (900 caractères au max.)	
Potentiel commercial (900 caractères au max.)	
Potentiel de multiplication au niveau national, effet de diffusion compris (900 caractères)	

au max.)				
<p>Effets positifs sur l'environnement, p. ex. : émissions de polluants (p. ex. PM10, NOx, COV, mais sans CO₂), nuisances sonores, occupation du sol par les infrastructures de transport, protection des ressources naturelles et de la diversité paysagère.</p> <p>Eventuellement autres aspects environnementaux pertinents, p. ex. : Synergies avec les zones naturelles et paysagères protégées, parcs naturels et paysagers, zones de compensation écologique, diversité des espèces.</p> <p>(900 caractères au max.)</p>				
<p>Effets positifs pour une politique durable des transports (p. ex. modification des habitudes de mobilité, sécurité des transports, 900 caractères au max.)</p>				
<p>Autres effets positifs en termes de durabilité (p. ex. qualité d'habitat et de détente, effets positifs sur la santé, explication de 900 caractères au max.)</p>				
<p>Courbe d'impact (décrire la courbe escomptée et/ou état final)</p> <p>1. impact durable</p> <p>2. diminution après la fin du projet</p> <p>3. augmentation après la fin du projet</p> <p>4. impact limité à la durée de réalisation</p> <p>(description ou explication de 900 caractères au max.)</p>		1. <input type="checkbox"/>		
		2. <input type="checkbox"/>		
		3. <input type="checkbox"/>		
		4. <input type="checkbox"/>		
<p>Evaluation de l'impact sur la consommation d'énergie et les émissions de CO₂</p> <p>Cas normal : quantification</p> <p>Vous trouverez un guide de travail pour évaluer les effets énergétiques et les émissions de CO₂ dans les « Explications relatives au formulaire de demande » (chiffre 1), sur le site http://www.aren.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr. L'évaluation doit être exposée sous chiffre 6.2 de l'annexe au formulaire de demande. Inscrivez les résultats relatifs aux agents énergétiques finaux dans les tableaux A 2013 et B 2016 du formulaire de demande. Les calculs s'effectuent automatiquement et sont reportés directement dans le tableau ci-dessous.</p>				
	Energie finale	Energie primaire	Emissions de CO ₂ (base énergie finale)	Emissions de CO ₂ (base énergie primaire)
	kWh par an	kWh par an	t par an	t par an
2013	0	0	0.00	0.00
2016	0	0	0.00	0.00
<p>Cas exceptionnel :</p> <p>Uniquement lorsque la quantification est peu judicieuse, ce qui peut être le cas pour des projets de communication complexes et multidimensionnels. Vous trouverez un guide de travail pour évaluer et justifier les effets énergétiques et les émissions de CO₂ dans les « Explications relatives au formulaire de demande » (chiffre 2), sur le site http://www.aren.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr.</p>				
Indicateurs de résultats	2013	2016		
Agent(s) énergétique(s) influencé(s) (400 caractères au max.)				
Impact visé en matière d'énergie et de CO ₂ (400 caractères au max.)				
Définition du groupe cible influencé (400 caractères au max.)				
Nombre de personnes du groupe cible atteintes (400 caractères au max.)				
Influence des personnes atteintes sur la consommation d'énergie (400 caractères au max.)				

Genre d'influence (400 caractères au max.)		
Nombre ou périodicité des influences (400 caractères au max.)		
Evaluation, justifications et remarques complémentaires (1800 caractères au max.)		
Efficacité globale (résumé des principaux aspects, 900 caractères au maximum)		

2.4 Autres remarques sur le projet (facultatif, 1800 caractères au max.)

3. Déclaration de consentement

3.1 En cas de cofinancement par le Centre de services, publication du projet sur Internet		
Les auteurs de la demande déclarent consentir à une éventuelle publication sur Internet des indications données sous 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 (uniquement total des coûts et subvention CSM), 1.5, 2.1 (uniquement mesures et méthodes, état d'avancement, emplacement), 2.2 (uniquement échéances) et 2.3 :	1. Oui	<input type="checkbox"/>
	2. Non	<input type="checkbox"/>
Remarques et réserves (600 caractères au max.)		
La demande doit être traitée de manière confidentielle.	1. Oui	<input type="checkbox"/>
	2. Non	<input type="checkbox"/>
Motifs (600 caractères au max.)		

4. Documents supplémentaires

4.1 Liste des documents supplémentaires sur le projet (facultative, sans droit à une évaluation ; pas des documents foisonnants)
Contenu

5. Signature

Lieu et date	
Signature (Le signataire confirme l'exactitude des indications données et avoir pris connaissance des informations générales sur le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable et des conditions de dépôt d'une demande.)	

Envoyer les documents signés en sept exemplaires (annexes comprises) par la poste, ainsi que sous forme électronique (Word et PDF), à :

Office fédéral du développement territorial ARE

Peter Schild

Politique des transports

3003 Berne

Tél. 031 322 55 55

Courriel : peter.schild@are.admin.ch

6. Annexe

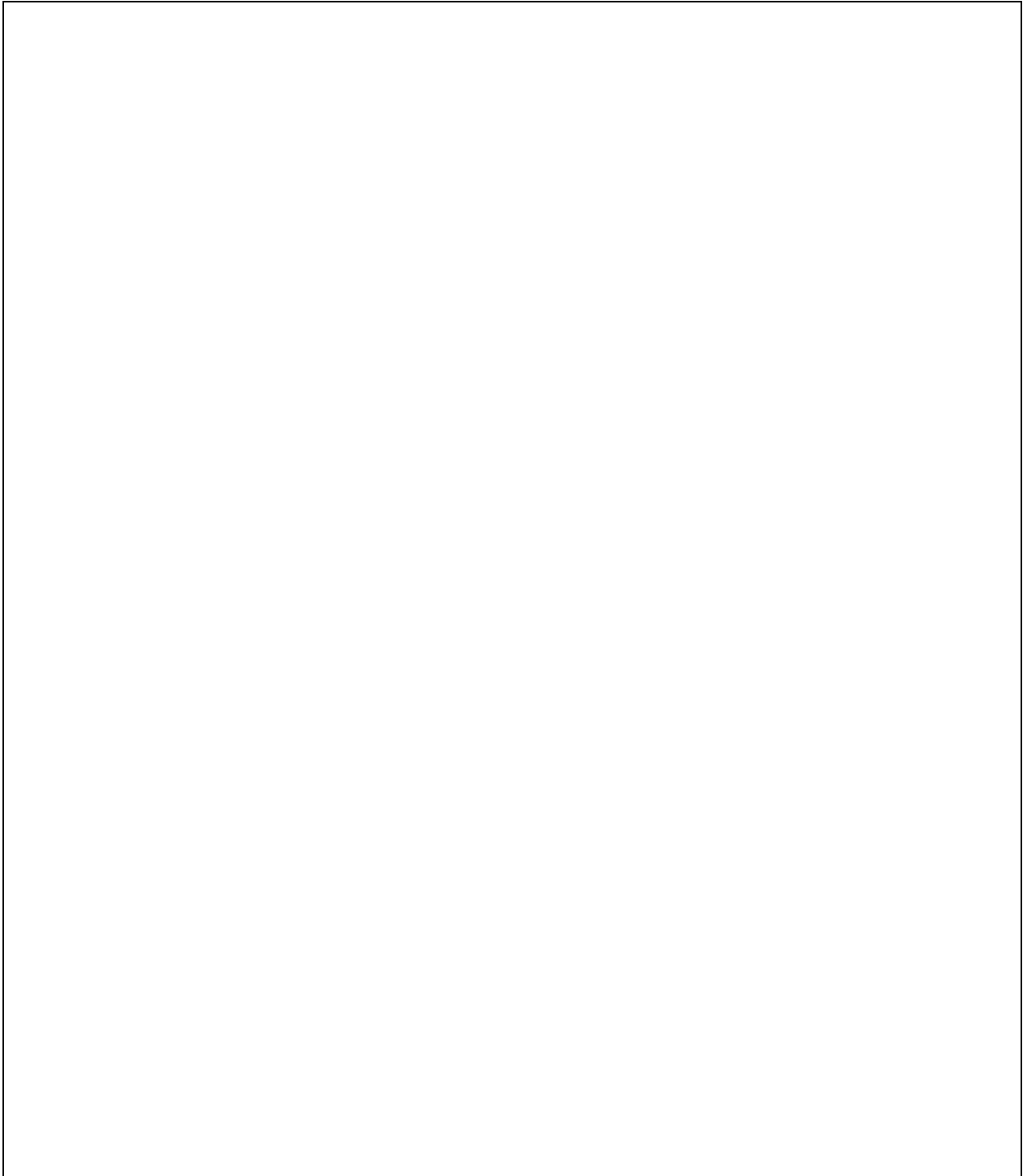
6.1 Annexe 1 : Budget

Pour le projet, il est nécessaire de présenter un budget détaillé et ventilé selon les années civiles de l'échéancier du projet (si possible sur une page A4). Les heures consacrées et les tarifs horaires doivent y apparaître. La TVA doit figurer séparément dans le budget annuel.

--

6.2 Annexe 2 : Evaluation de l'impact énergétique et de la variation des émissions de CO₂

Veillez déterminer l'impact énergétique et la variation des émissions de CO₂ à l'aide des « Explications relatives au formulaire de demande », sous <http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>, de manière simple, plausible et compréhensible et justifier vos hypothèses. Pour l'évaluation quantitative, il vous suffit de déterminer vos résultats sur la base des agents énergétiques, puis de les inscrire dans les tableaux suivants. Dans ce cas, le tableau suivant vous permet de générer automatiquement les effets énergétiques et sur le CO₂. Les résultats sont reportés automatiquement dans les champs correspondants du formulaire de demande, au point 2.3 (exposé de 2 pages A4 au max.).



A. 2013

Agent éner- gétique <u>final</u>	Quantité			Energie finale	Energie primaire	CO ₂ (base énergie <u>finale</u>)	Equivalents CO ₂ (base énergie <u>primaire</u>)
	Réduction de con- somma- tion	Con- somma- tion suppl.	Unité	kWh	kWh	t	t
	Saisie manuelle sans signe mathématique			Attention : ne pas remplir les champs marqués en jaune . Ces champs sont calculés et les résultats sont reportés automatiquement sous 2.3 quand vous pressez sur Ctrl. + A (= Sélectionner tout) puis sur F9 (cette opération doit être répétée chaque fois que des chiffres sont saisis ou modifiés).			
Essence			litres	0	0	0.00	0.00
Diesel			litres	0	0	0.00	0.00
Gaz naturel			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Biogaz			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Kérosène			litres	0	0	0.00	0.00
Hydrogène			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Gaz liquide			kg	0	0	0.00	0.00
E85			litres	0	0	0.00	0.00
Electricité (UCTE)			kWh	0	0	0.00	0.00
Autre 1*				0	0	0	0
Autre 2*				0	0	0	0
Total :				0	0	0.00	0.00
				Variation nette attendue d'énergie <u>finale</u> (en kWh)	Variation attendue d'énergie <u>primaire</u> (en kWh)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>finale</u> (en t)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>primaire</u> (en t)
Formule de calcul				Quantité * énergie finale (kWh)	Quantité * énergie primaire (kWh)	Quantité * fossiles CO ₂ / 1000	Quantité * équivalents CO ₂ / 1000

* Si vous désirez inclure d'autres agents énergétiques dans votre calcul ou utiliser un autre mix d'électricité (cf. p. 6 des explications), vous pouvez calculer vous-même les résultats intermédiaires correspondants et les saisir manuellement dans les champs des lignes « Autre 1 » et « Autre 2 ». Le calcul automatique des totaux tiendra compte de ces données.

B. 2016

Agent éner- gétique <u>final</u>	Quantité			Energie finale	Energie primaire	CO ₂ (base énergie <u>finale</u>)	Equivalents CO ₂ (base énergie <u>primaire</u>)
	Réduction de con- somma- tion	Con- somma- tion suppl.	Unité	kWh	kWh	t	t
	Saisie manuelle sans signe mathématique			Attention : ne pas remplir les champs marqués en jaune . Ces champs sont calculés et les résultats sont reportés automatiquement sous 2.3 quand vous pressez sur Ctrl. + A (= Sélectionner tout) puis sur F9 (cette opération doit être répétée chaque fois que des chiffres sont saisis ou modifiés).			
Essence			litres	0	0	0.00	0.00
Diesel			litres	0	0	0.00	0.00
Gaz naturel			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Biogaz			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Kérosène			litres	0	0	0.00	0.00
Hydrogène			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Gaz liquide			kg	0	0	0.00	0.00
E85			litres	0	0	0.00	0.00
Electricité (UCTE)			kWh	0	0	0.00	0.00
Autre 1*				0	0	0	0
Autre 2*				0	0	0	0
Total :				0	0	0.00	0.00
				Variation nette attendue d'énergie <u>finale</u> (en kWh)	Variation attendue d'énergie <u>primaire</u> (en kWh)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>finale</u> (en t)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>primaire</u> (en t)
Formule de calcul				Quantité * énergie finale (kWh)	Quantité * énergie primaire (kWh)	Quantité * fossiles CO ₂ / 1000	Quantité * équivalents CO ₂ / 1000

* Si vous désirez inclure d'autres agents énergétiques dans votre calcul ou utiliser un autre mix d'électricité (cf. p. 6 des explications), vous pouvez calculer vous-même les résultats intermédiaires correspondants et les saisir manuellement dans les champs des lignes « Autre 1 » et « Autre 2 ». Le calcul automatique des totaux tiendra compte de ces données.

Table de conversion

Agent énergétique final	Utilisation directe uniquement			Utilisation, y compris fourniture d'énergie ¹⁾	
	Quantité	Energie finale [kWh] ²⁾	Emissions de CO ₂ [kg]	Énergie primaire [kWh]	Equivalents CO ₂ [kg]
Essence	1l	8.85	2.34	11.98	2.914
Diesel	1l	9.91	2.61	12.69	3.119
Gaz naturel	1Nm ³	9.20	2.00	10.54	2.427
Biogaz ^{3) 4)}	1Nm ³	9.20	0.00	14.09	1.654
Kérosène	1l	9.50	2.52	12.13	2.987
Hydrogène ⁵⁾	1 kg	33.33	0.00	38.16	1.666
Courant ⁶⁾	1 kWh	1.00	0.00	2.87	0.127
Courant (UCTE) ^{7) 8)}	1 kWh	1.00	0.00	3.54	0.595
Courant (mix de consommation CH) ⁷⁾	1 kWh	1.00	0.00	3.05	0.149
Courant (mix de courant vert CH) ^{7) 10)}	1 kWh	1.00	0.00	1.25	0.015
Gaz liquide LPG ¹¹⁾	1l	6.81	1.58	8.14	1.963
E85 (15% essence, 85% éthanol) ¹²⁾	1l	6.99	0.35	20.36	0.875

Sources	Valeurs calorifiques, densités, énergie finale, émissions de CO ₂	Énergie primaire, équivalents CO ₂ de la fourniture d'énergie
Essence, diesel, gaz naturel, kérosène	Statistique globale de l'énergie 2009, facteurs d'émission OFEV	tiré de la banque de données ecoinvent, données v2.2 (novembre 2011) et de www.mobitool.ch
Biogaz	Rapport ecoinvent "Bioenergy" n° 17	
Gaz liquide	Rapport ecoinvent "Erdgas" n° 6	
E85	Rapport ecoinvent "Bioenergy" n° 17	
Hydrogène	Rapport ecoinvent "Chemical" n° 8, h2data.de	

Remarques

- 1) y compris processus en amont, mais hors construction du véhicule, élimination et infrastructure utilisée (route, rail)
- 2) Les données relatives à l'énergie finale et à l'énergie primaire pour l'essence, le kérosène et trois mix énergétiques sont issues de la base de données ecoinvent, les autres données sont basées sur l'ordonnance du DETEC sur les données figurant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme neuves (OEE-VT). Exceptions: les données relatives à l'hydrogène, basées sur les données de M. Pehnt.
- 3) Le CO₂ émis par la combustion directe n'est pas pris en compte (conformément à l'art. 3 OEE-VT). Pour l'utilisation, y compris la fourniture, le méthane émis durant la préparation est pris en compte.
- 4) Biogaz provenant à raison de 52 % de stations d'épuration, 48 % de compost, qualité comparable au gaz naturel et disponible à la pompe. Postulat: l'énergie finale du biogaz prêt à utiliser est aussi élevée que celle du gaz naturel (conformément à l'OEE-VT).
- 5) Postulat conforme à la production actuelle: hydrogène produit à 95 % par craquage (pétrole brut), à 5 % par électrolyse (mix de courant UCTE), énergie primaire estimée sur la base de la production de gaz.
- 6) Données relatives à l'électricité conformes à l'ordonnance du DETEC sur les données figurant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme neuves (OEE-VT). A noter: l'indication des équivalents CO₂ est remplacée par celle des émissions de CO₂.
- 7) Les données se réfèrent au réseau à basse tension.
- 8) UCTE = Union for the Co-ordination of Transmission of Electricity, comprend toute l'Europe sans la Scandinavie
- 9) Courant vert certifié de production suisse
- 10) Mix de courant conforme à la consommation suisse effective (y c. importation de la zone UCTE) selon enquête menée auprès des fournisseurs
- 11) On tient compte d'une densité et d'un contenu énergétique identiques à ceux du propane/butane.
- 12) Postulat: l'éthanol pour le E85 provient de bois suédois. Lorsque des combustibles biogènes sont utilisés, une prise en compte écologique globale est nécessaire puisque la culture des matières premières (maïs, colza, huile de palme) a souvent des répercussions négatives sur l'environnement.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et
de la Communication DETEC

**Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et
durable**

Office fédéral de l'énergie OFEN – Programme SuisseEnergie
Office fédéral du développement territorial ARE
Office fédéral des routes OFROU
Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral des transports OFT
Office fédéral de la santé publique OFSP

Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable

Explications relatives aux chiffres 2.3 et 6.2 du formulaire de demande

Evaluation de l'impact énergétique et de la variation des émissions de CO₂

Novembre 2011

Explications relatives à l'évaluation de l'impact énergétique et de la variation des émissions de CO₂

Sous les chiffres 2.3 et 6.2 du formulaire de demande du Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable, nous souhaitons que vous nous indiquiez l'impact possible de votre projet. Nous avons besoin à cet effet des indications suivantes :

- A. Quel impact sur la consommation d'énergie (uniquement consommation d'énergies non renouvelables !) pouvons-nous **attendre de votre projet** en 2013 et en 2016 ?
- B. S'il n'est pas judicieux de quantifier l'impact (ce qui peut être le cas pour des projets de communication complexes et multidimensionnels), décrivez l'impact de votre projet conformément au chiffre 2.

Remarque concernant les tableaux ci-dessous

- Les calculs de consommation d'énergie en kWh par an ou d'émissions de CO₂ en t par an (cf. tableaux A 2013 et B 2016) se fondent sur les chiffres et les sources figurant dans la table de conversion placée à la dernière page des présentes explications.

1. Indications pour le cas normal : évaluation <u>quantitative</u> des effets sur la consommation d'énergie et les émissions de CO ₂	
Indication	Exemples
<p><u>A. Pensez aux effets suivants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les effets peuvent se calculer sur des groupes cibles (personnes, emplois) ou des ensembles cibles (appareils, véhicules). 2. Un projet peut influencer la consommation d'un groupe cible ou d'un ensemble cible pour un agent énergétique. 3. Mais un projet peut aussi influencer la consommation de plusieurs groupes cibles pour plusieurs agents énergétiques. 4. Un projet peut aussi déclencher une consommation ou un trafic supplémentaires. <p>Tous les effets doivent être évalués ou prisés.</p> <p>Le calcul s'effectue dans les unités physiques originales au niveau de l'énergie finale (l d'essence, l de diesel, l de kérosène, Nm³ de gaz, kWh d'électricité).</p>	<p>10% des pendulaires passent aux TP. Tous les télésièges économisent 20% d'énergie grâce à un nouveau système d'entraînement.</p> <p>Un matériel ferroviaire roulant plus léger entraîne une diminution de la consommation électrique.</p> <p>La télématique des transports influence la consommation d'essence et de diesel aussi bien du trafic lourd que du trafic individuel motorisé.</p> <p>Une réduction de 10% des pendulaires motorisés fait diminuer la consommation d'essence et de diesel, mais augmenter celle de diesel et d'électricité des TP.</p>
<p><u>B. Questions standard pour déterminer les effets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes ou de véhicules le projet couvre-t-il ? • Quelles prestations (en personnes-kilomètres ou en véhicules-kilomètres) fournissent-ils par année ? • Combien de carburant ces prestations de transport exigent-elles sans le projet ? • De combien de carburant aurez-vous encore besoin en 2013, resp. en 2016 ? 	<p>L'ensemble des 20 000 automobilistes pendulaires de X L'ensemble des 300 000 nouvelles voitures immatriculées</p> <p>20 000 pendulaires fois 2x15 km fois 200 jours 300 000 fois 15 000 km. Année 2 : 600 000 fois 15 000 km</p> <p>80% 8 l d'essence aux 100 km + 20% 7 l de diesel aux 100 km → multiplication et addition</p> <p>7 l, resp. 6 l</p>

- Par analogie : surcroît de trafic

C. Description et évaluation des effets du projet sur la consommation d'énergie et les émissions de CO₂

Veillez évaluer l'impact énergétique et sur le CO₂ à l'aide de ces instructions, sous chiffre 6.2 du formulaire de demande du Centre de services, de manière simple, plausible et compréhensible et justifier vos hypothèses. Inscrivez les résultats relatifs aux agents énergétiques conformément aux instructions dans les tableaux A 2013 et B 2016 du formulaire de demande. Les calculs s'effectuent automatiquement.

D. Documents utiles

Les documents suivants peuvent vous être utiles pour votre évaluation :

- Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial : La mobilité en Suisse, résultats du microrecensement 2005 sur le comportement de la population en matière de transports, Berne et Neuchâtel 2007 : <http://www.are.admin.ch/themen/verkehr/00256/00499/00502/index.html?lang=fr>
- Recensement Suisse, statistique des pendulaires 2000: <http://www.media-stat.admin.ch/stat/pendler/pop.php?qmode=ch/q=1&lang=fr>

2. Indications pour le cas exceptionnel : évaluation qualitative des effets sur la consommation d'énergie et les émissions de CO₂

S'il paraît peu judicieux de donner une estimation quantitative, il convient néanmoins de fixer des objectifs en matière d'énergie et de CO₂. L'évaluation doit être exposée de manière simple, plausible et compréhensible, ce qui pourra augmenter les chances de cofinancement par le Centre de services. Il faut se servir des « indicateurs de résultats » pour évaluer l'efficacité. Les indicateurs de résultats tentent de décrire chez qui et avec quelle intensité un projet déploie ses effets et déclenche ainsi une modification des habitudes dans la sphère d'influence de ce groupe cible. Cette autre possibilité de décrire l'impact pourrait être utile surtout pour des projets de communication complexes et multidimensionnels.

Veillez évaluer les hypothèses qualitatives sur l'impact énergétique et sur le CO₂ à l'aide de ces explications, sous chiffre 2.3 du formulaire de demande du Centre de services, de manière simple, plausible et compréhensible et justifier vos hypothèses.

Indicateurs de résultats	Exemples
Agent(s) énergétique(s) influencé(s) :	Diesel, essence, kérosène, gaz, électricité
Impact visé en matière d'énergie et de CO ₂	La répartition modale du trafic généré par une manifestation varie de 1% en faveur de la mobilité douce et des transports publics.
Définition du groupe cible influencé :	Pendulaires, conducteurs de camions, entreprises, trafic de loisirs, amateurs de sports d'hiver
Nombre de personnes du groupe cible atteintes pendant l'année considérée (2013 ou 2016) :	30 000 amateurs de sports d'hiver
Influence des personnes atteintes sur la consommation d'énergie (description sous forme de notes) :	Forte : les entreprises peuvent exercer une influence sur leurs propres habitudes et sur celles de leur personnel. Amateurs de sports d'hiver : ne peuvent influencer directement que sur leurs propres habitudes.
Genre d'influence :	Concours, brochure, affiches publicitaires, informations en ligne sur les offres de transport combiné, analyse gratuite des besoins de mobilité, conseil gratuit
Nombre ou périodicité des influences :	Affichage pendant 2 semaines, 3 fois par hiver, une fois, premier contact + conseil gratuit s'il y a une demande
Description de l'évaluation :	Veillez la saisir dans le formulaire de demande sous 2.3.

A. 2013

Agent énergétique <u>finale</u>	Quantité			Energie finale	Energie primaire	CO ₂ (base énergie <u>finale</u>)	Equivalents CO ₂ (base énergie <u>primaire</u>)
	Réduction de consommation	Consommation suppl.	Unité	kWh	kWh	t	t
Saisie manuelle sans signe mathématique				Attention : ne pas remplir les champs marqués en jaune . Ces champs sont calculés et les résultats sont reportés automatiquement sous 2.3 quand vous pressez sur Ctrl. + A (= Sélectionner tout) puis sur F9 (cette opération doit être répétée chaque fois que des chiffres sont saisis ou modifiés).			
Essence			litres	0	0	0.00	0.00
Diesel			litres	0	0	0.00	0.00
Gaz naturel			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Biogaz			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Kérosène			litres	0	0	0.00	0.00
Hydrogène			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Gaz liquide			kg	0	0	0.00	0.00
E85			litres	0	0	0.00	0.00
Electricité (UCTE)			kWh	0	0	0.00	0.00
Autre 1*				0	0	0	0
Autre 2*				0	0	0	0
Total :				0	0	0.00	0.00
				Variation nette attendue d'énergie <u>finale</u> (en kWh)	Variation attendue d'énergie <u>primaire</u> (en kWh)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>finale</u> (en t)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>primaire</u> (en t)
Formule de calcul				Quantité * énergie finale (kWh)	Quantité * énergie primaire (kWh)	Quantité * fossiles CO ₂ / 1000	Quantité * équivalents CO ₂ / 1000

* Si vous désirez inclure d'autres agents énergétiques dans votre calcul ou utiliser un autre mix d'électricité (cf. p. 6 des explications), vous pouvez calculer vous-même les résultats intermédiaires correspondants et les saisir manuellement dans les champs des lignes « Autre 1 » et « Autre 2 ». Le calcul automatique des totaux tiendra compte de ces données.

B. 2016

Agent énergétique <u>final</u>	Quantité			Energie finale	Energie primaire	CO ₂ (base énergie <u>finale</u>)	Equivalents CO ₂ (base énergie <u>primaire</u>)
	Réduction de con- somma- tion	Con- somma- tion suppl.	Unité	kWh	kWh	t	t
	Saisie manuelle sans signe mathématique			Attention : ne pas remplir les champs marqués en jaune . Ces champs sont calculés et les résultats sont reportés automatiquement sous 2.3 quand vous pressez sur Ctrl. + A (= Sélectionner tout) puis sur F9 (cette opération doit être répétée chaque fois que des chiffres sont saisis ou modifiés).			
Essence			litres	0	0	0.00	0.00
Diesel			litres	0	0	0.00	0.00
Gaz naturel			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Biogaz			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Kérosène			litres	0	0	0.00	0.00
Hydrogène			Nm ³	0	0	0.00	0.00
Gaz liquide			kg	0	0	0.00	0.00
E85			litres	0	0	0.00	0.00
Electricité (UCTE)			kWh	0	0	0.00	0.00
Autre 1*				0	0	0	0
Autre 2*				0	0	0	0
Total :				0	0	0.00	0.00
				Variation nette attendue d'énergie <u>finale</u> (en kWh)	Variation attendue d'énergie <u>primaire</u> (en kWh)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>finale</u> (en t)	Variation attendue des émissions de CO ₂ , base énergie <u>primaire</u> (en t)
Formule de calcul				Quantité * énergie finale (kWh)	Quantité * énergie primaire (kWh)	Quantité * fossile CO ₂ / 1000	Quantité * équivalents CO ₂ / 1000

* Si vous désirez inclure d'autres agents énergétiques dans votre calcul ou utiliser un autre mix d'électricité (cf. p. 6 des explications), vous pouvez calculer vous-même les résultats intermédiaires correspondants et les saisir manuellement dans les champs des lignes « Autre 1 » et « Autre 2 ». Le calcul automatique des totaux tiendra compte de ces données.

Table de conversion

Agent énergétique final	Utilisation directe uniquement			Utilisation, y compris fourniture d'énergie ¹⁾	
	Quantité	Energie finale [kWh] ²⁾	Emissions de CO ₂ [kg]	Énergie primaire [kWh]	Equivalents CO ₂ [kg]
Essence	1l	8.85	2.34	11.98	2.914
Diesel	1l	9.91	2.61	12.69	3.119
Gaz naturel	1Nm ³	9.20	2.00	10.54	2.427
Biogaz ^{3) 4)}	1Nm ³	9.20	0.00	14.09	1.654
Kérosène	1l	9.50	2.52	12.13	2.987
Hydrogène ⁵⁾	1 kg	33.33	0.00	38.16	1.666
Courant ⁶⁾	1 kWh	1.00	0.00	2.87	0.127
Courant (UCTE) ^{7) 8)}	1 kWh	1.00	0.00	3.54	0.595
Courant (mix de consommation CH) ⁷⁾	1 kWh	1.00	0.00	3.05	0.149
Courant (mix de courant vert CH) ^{7) 10)}	1 kWh	1.00	0.00	1.25	0.015
Gaz liquide LPG ¹¹⁾	1l	6.81	1.58	8.14	1.963
E85 (15% essence, 85% éthanol) ¹²⁾	1l	6.99	0.35	20.36	0.875

Sources	Valeurs calorifiques, densités, énergie finale, émissions de CO ₂	Énergie primaire, équivalents CO ₂ de la fourniture d'énergie
Essence, diesel, gaz naturel, kérosène	Statistique globale de l'énergie 2009, facteurs d'émission OFEV	tiré de la banque de données ecoinvent, données v2.2 (novembre 2011) et de www.mobitool.ch
Biogaz	Rapport ecoinvent "Bioenergy" n° 17	
Gaz liquide	Rapport ecoinvent "Erdgas" n° 6	
E85	Rapport ecoinvent "Bioenergy" n° 17	
Hydrogène	Rapport ecoinvent "Chemical" n° 8, h2data.de	

Remarques

1) y compris processus en amont, mais hors construction du véhicule, élimination et infrastructure utilisée (route, rail)

2) Les données relatives à l'énergie finale et à l'énergie primaire pour l'essence, le kérosène et trois mix énergétiques sont issues de la base de données ecoinvent, les autres données sont basées sur l'ordonnance du DETEC sur les données figurant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme neuves (OEE-VT). Exceptions: les données relatives à l'hydrogène, basées sur les données de M. Pehnt.

3) Le CO₂ émis par la combustion directe n'est pas pris en compte (conformément à l'art. 3 OEE-VT). Pour l'utilisation, y compris la fourniture, le méthane émis durant la préparation est pris en compte.

4) Biogaz provenant à raison de 52 % de stations d'épuration, 48 % de compost, qualité comparable au gaz naturel et disponible à la pompe. Postulat: l'énergie finale du biogaz prêt à utiliser est aussi élevée que celle du gaz naturel (conformément à l'OEE-VT).

5) Postulat conforme à la production actuelle: hydrogène produit à 95 % par craquage (pétrole brut), à 5 % par électrolyse (mix de courant UCTE), énergie primaire estimée sur la base de la production de gaz.

6) Données relatives à l'électricité conformes à l'ordonnance du DETEC sur les données figurant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme neuves (OEE-VT). A noter: l'indication des équivalents CO₂ est remplacée par celle des émissions de CO₂.

7) Les données se réfèrent au réseau à basse tension.

8) UCTE = Union for the Co-ordination of Transmission of Electricity, comprend toute l'Europe sans la Scandinavie

9) Courant vert certifié de production suisse

10) Mix de courant conforme à la consommation suisse effective (y c. importation de la zone UCTE) selon enquête menée auprès des fournisseurs

11) On tient compte d'une densité et d'un contenu énergétique identiques à ceux du propane/butane.

12) Postulat: l'éthanol pour le E85 provient de bois suédois. Lorsque des combustibles biogènes sont utilisés, une prise en compte écologique globale est nécessaire puisque la culture des matières premières (maïs, colza, huile de palme) a souvent des répercussions négatives sur l'environnement.